



## **PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE DE BAUVIN**

L'article L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif.

Le compte administratif présente les comptes de la Commune et permet d'effectuer le bilan financier de l'année. Il doit être adopté par le conseil municipal le 31 juillet 2020 au plus tard.

Les crédits votés étant autorisés pour une année civile, le compte administratif est l'acte comptable de l'exécution du budget. Il permet en effet de faire le relevé exhaustif des réalisations de dépenses et de recettes au cours de l'exercice écoulé exécuté par l'ordonnateur, le Maire.

Il autorise ainsi des comparaisons entre les prévisions et les réalisations et permet de dégager le résultat de l'exercice. Il est conforme au compte de gestion tenu de son côté par le comptable public dépendant de la Direction des Finances Publiques. Le compte administratif 2019 traduit la poursuite des objectifs de la Commune en matière de gestion, à savoir la maîtrise des dépenses courantes.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget :

- La section de fonctionnement relative à la gestion des affaires courantes,
- La section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## DETERMINATION DU RESULTAT FINAL DE L'EXERCICE 2019 ET DU DISPONIBLE POUR LE BUDGET 2020

### ✧ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Excédent cumulé fin 2018	+ 697 194.26 €
Titres émis 2019	4 134 138.60 €
Mandats émis 2019	3 787 303.98 €
Excédent cumulé fin 2019	+ 1 044 028.88 €

### ✧ SECTION D'INVESTISSEMENT

Déficit cumulé fin 2018	- 329 262.22 €
Titres émis 2019	909 076.71 €
Mandats émis 2019	623 527.91 €
Déficit cumulé à fin 2019	- 43 713.42 €
Restes à réaliser 2019	38 447.61 €
Restes à recouvrer 2019	48 546.28 €
Besoin de financement	- 33 614.75 €

La section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 33 614.75 € après constatation des restes à réaliser et à recouvrer.

La section de fonctionnement enregistre un excédent de 1 044 028.88 €.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

**En Fonctionnement : les commentaires concernant l'évolution des dépenses et des recettes sont établis par comparaison entre les montants réalisés en 2018 et en 2019**

La section de fonctionnement permet à la Commune d'assurer le quotidien.

Elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

### DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement sont ainsi constituées :

NATURE	DEPENSES REALISEES
<u>Chapitre 011</u> : Charges à caractère général	541 245.90 €
<u>Chapitre 012</u> : Charges de personnel	2 263 142.40 €
<u>Chapitre 65</u> : Autres charges de gestion courante	671 175.81 €
<u>Chapitre 66</u> : Charges financières	41 485.32 €
<u>Chapitre 67</u> : Charges exceptionnelles	6 167.48 €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>3 523 216.91 €</b>
Ecritures d'ordre	264 087.07 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>3 787 303.98 €</b>

Entre 2018 et 2019, les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 3.02 % soit -109 806.27 € (3 633 023.18 € en 2018).

Entre 2018 et 2019, les dépenses (réelles + ordre) de fonctionnement diminuent de 2.81 % soit – 109 565.06 € (3 896 869.04 € en 2018).

## Chapitre 011 : Charges à caractère général

Pour ce chapitre, le total 2019 est de 541 245.90 € soit 75.77 % des crédits ouverts.

En comparaison avec l'exercice précédent, l'écart est de – 1 951.39 € soit – 0.36 %.

Ce chapitre comprend les dépenses courantes telles que :

- Les charges liées à l'entretien et la consommation des biens communaux mobiliers et immobiliers (eau, électricité, entretien de bâtiments, contrats de maintenance, entretien des terrains, entretien du matériel roulant, ...)  
182 871.63 € dépensés en 2019  
soit + 22 410.59 € soit + 13.97 %

Cette augmentation s'explique notamment par :

- La mise en place d'un programme d'élagage-abattage sur la commune  
+ 6 093 €
- La maintenance du nouveau logiciel Mango lié au portail famille  
+ 2 189 €
- Des travaux de réparations de fuites sur divers bâtiments communaux (programmation des travaux de réfection toitures prévue)  
4 533 €
- Des travaux d'entretien sur le système d'alarme incendie de plusieurs bâtiments communaux suite à la visite périodique  
4 985 €
- Des travaux de peinture à l'école des Peupliers  
3 264 €
  
- Les achats de matières premières/fournitures et prestations de services nécessaires au fonctionnement des services communaux (fournitures pour le nettoyage des locaux, pour les centres de loisirs, pour le centre permanent, vêtements de travail, fournitures administratives, transports, ...)

297 088.14 € dépensés en 2019

soit + 2 126.96 € soit + 0.72 %

Les dépenses restent stables.

- Divers (taxes foncières, études, assurances, frais d'actes et contentieux, concours divers, ...)

61 286.13 € dépensés en 2019

Soit – 26 488.94 € soit – 30.18 %

La diminution provient principalement de l'exonération de la taxe foncière obtenue en 2019 pour l'ancien Lidl et la diminution des honoraires et frais d'actes et contentieux.

### **Chapitre 012 : Frais de personnel :**

Sur l'exercice 2019, les frais de personnel représentent 64.24 % des charges réelles de fonctionnement (64.07 % en 2018).

L'exécution budgétaire de l'exercice 2019 se solde par une dépense de 2 263 142.40 € soit 96.30 % des crédits ouverts.

Soit une diminution de 64 201.31 € soit – 2.76 % par rapport à l'exercice précédent.

Ce chapitre comprend les dépenses suivantes :

- La rémunération du personnel extérieur (API restauration)

42 276.18 € dépensés en 2019

Soit – 2 705.77 € soit – 6.02 %

- La rémunération du personnel titulaire

1 295 800.15 € dépensés en 2019

Soit + 77 729.56 € soit + 6.38 %

Cette augmentation s'explique par un programme de stagiairisation pour répondre aux besoins des services sur les années 2018 et 2019 (5 adjoints d'animation et 3 adjoints techniques).

➤ La rémunération du personnel non-titulaire

319 722.32 € dépensés en 2019

Soit – 125 588.98 € soit – 28.20 %

Cette diminution s'explique par la stagiairisation de 8 agents non-titulaires sur les deux derniers exercices et la fin d'un contrat d'apprentissage en 2019.

➤ Les cotisations URSSAF et aux caisses de retraite

547 662.18 € dépensés en 2019

Soit – 17 730.14 € soit - 3.14 %

➤ Charges diverses liées au personnel : assurance, médecine du travail, organisme social, fonds national de compensation du supplément familial de traitement

57 681.57 € dépensés en 2019

Soit + 4 094 € soit + 7.64 %

Cette augmentation est due à une cotisation d'assurance du personnel plus importante suite aux stagiairisations et titularisations effectuées et aux œuvres sociales pour le personnel compensée en partie par une diminution des dépenses liées à la médecine du travail (visites médicales une année sur deux, la dernière a eu lieu en 2018).

**Chapitre 014 : Atténuations de produits :**

Aucune dépense en 2019.

**Chapitre 65 : Autres dépenses de gestion courante : - 35 142.17 € soit – 4.98 %**

Le total des dépenses s'élève à 671 175.81 € soit 99.36 % des crédits ouverts.

Les principales évolutions de dépense concernent :

➤ La diminution des créances admises en non-valeur	- 12 844 €
➤ La diminution des contributions obligatoires	- 20 803 €
(pas de contribution au SIVU Gendarmerie – 21 116 €)	
➤ La diminution de la subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale au vu de l'excédent dégagé par celui-ci	-11 200 €
➤ Le paiement de deux exercices de frais de services pour les instructions d'urbanisme	+ 18 540 €
➤ Moins de subventions demandées en 2019, notamment exceptionnelles	- 8 558 €

**Chapitre 66 : Charges financières : - 13 880.07€ soit -25.07 %**

Ce chapitre comprend les intérêts de la dette.

Le total des dépenses est de 41 485.32 € soit 99.01 % des crédits ouverts.

**Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : + 5 368.67 €**

Le total des dépenses s'élève à 6 167.48 € soit 80.62 % des crédits prévisionnels.

L'augmentation provient des frais engendrés par la démolition d'une habitation pour laquelle une procédure de péril imminent a été lancée.

**Chapitre 042 : Opérations de transfert entre section :**

Le total des dépenses s'élève à 264 087.07 €.

Cette dépense est dûe aux ventes de biens réalisées par la Commune. Il s'agit uniquement d'écritures comptables de cessions.

Dans ces cas précis, la prévision des cessions s'inscrit au compte 024 mais se réalise sur d'autres chapitres d'où le dépassement de crédits au chapitre 042.

## RECETTES

NATURE	RECETTES REALISEES
<u>Chapitre 013</u> : Atténuations de charges	46 900.11 €
<u>Chapitre 70</u> : Produits des services, domaine	239 334.93 €
<u>Chapitre 73</u> : Impôts et taxes	1 894 635.46 €
<u>Chapitre 74</u> : Dotations et participations	1 693 009.63 €
<u>Chapitre 75</u> : Autres produits de gestion courante	54 564.21 €
<u>Chapitre 77</u> : Produits exceptionnels	188 913.77 €
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>4 117 358.11 €</b>
Ecritures d'ordre	16 780.49 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>4 134 138.60 €</b>

Entre 2018 et 2019, les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 175 277.65 € soit + 4.45 % (3 942 080.46 € en 2018).

Entre 2018 et 2019, les recettes (réelles + ordre) de fonctionnement augmentent de 115 588.75 € soit + 2.88 % (4 018 549.85 € en 2018).

### Chapitre 013 : Atténuations de charges

L'exécution budgétaire de l'exercice 2019 se solde par une recette de 46 900.11 €.

Le chapitre présente une augmentation de 28 404.35 € soit + 153.57 % par rapport à 2018. Cet écart s'explique par le fait que la Commune ait pratiqué la subrogation sur des Indemnités Journalières de la CPAM d'un agent ayant été en arrêt toute l'année 2019.

## **Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses**

L'exécution budgétaire de l'exercice 2019 se solde par une recette de 239 334.93 € soit 99.88 % des crédits ouverts.

Ce chapitre présente une augmentation de 16 496.95 € soit + 7.40 % par rapport à l'exercice précédent.

Le principal poste d'augmentation concerne les recettes liées aux services périscolaires.

## **Chapitre 73 : Impôts et taxes**

L'exécution budgétaire de l'exercice 2019 se solde par une recette de 1 894 635.46 € soit 105.38 % des crédits ouverts.

En comparaison avec l'exercice précédent, l'évolution est de + 129 582.62 € soit + 7.34 % se justifiant essentiellement par :

- L'augmentation du volume des contributions directes + 24 391 €

Cette augmentation est liée à la revalorisation annuelle opérée par les services de l'Etat qui est calculée en fonction de l'évolution de l'indice des prix du mois de novembre de l'année n-2 au mois de novembre de l'année n-1 (chiffres de l'INSEE).

- L'augmentation de l'attribution de compensation versée par la CCHD au cours du dernier trimestre 2019 suite au premier transfert de la compétence au 1<sup>er</sup> septembre 2019.

+ 18 774 €

- La diminution du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

- 3 530 €

- La diminution des recettes perçues au titre de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)

- 8 726 €

- L'augmentation du volume de la taxe additionnelle aux droits de mutation + 97 668 €

#### **Chapitre 74 : Dotations et participations**

L'exécution budgétaire de l'exercice 2019 se solde par une recette de 1 693 009.63 € soit 100.26 % des crédits ouverts.

En comparaison avec l'exercice précédent, on constate une diminution de 59 153.46 € soit – 3.38 %. Les principaux écarts constatés provenant :

- De la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement - 34 491 €
- De la diminution de la participation de l'Etat aux contrats aidés - 8 152 €
- De la diminution du Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle - 10 347 €
- De la diminution des prestations CAF - 13 242 €
- De l'augmentation des compensations de taxes d'habitation + 6 421 €

#### **Chapitre 75 : Autres produits de gestion**

L'exécution budgétaire de l'exercice 2019 se solde par une recette de 54 564.21 € soit 97.70 % des crédits ouverts.

En comparaison avec l'exercice précédent, on constate une diminution de 7 783.94 € soit – 12.49 % dûe à la diminution du nombre de locations de salles communales et des logements.

## **Chapitre 77 : Produits exceptionnels**

L'exécution budgétaire de l'exercice 2019 se solde par une recette de 188 913.77 € soit une augmentation de 67 731.13 € par rapport à l'exercice précédent.

Cette recette est liée à la vente du bâtiment Fourmaux (117 500 €) et au remboursement de la taxe foncière 2018 de l'ancien bâtiment Lidl pour laquelle la commune est désormais exonérée.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **PRESENTATION DES RESULTATS**

Déficit cumulé fin 2018	- 329 262.22 €
Titres émis 2019	909 076.71 €
Mandats émis 2019	623 527.91 €
Déficit cumulé à fin 2019	- 43 713.42 €
Restes à réaliser 2019	38 447.61 €
Restes à recouvrer 2019	48 546.28 €
Besoin de financement	- 33 614.75 €

La section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 33 614.75 € après constatation des restes à réaliser et à recouvrer.

## COMMENTAIRES

Contrairement à la section de fonctionnement, il n'est pas judicieux d'effectuer une comparaison des dépenses et recettes d'une année à l'autre. En revanche, il semble plus cohérent de comparer les montants réalisés par rapport aux opérations d'investissement programmées au budget.

## DEPENSES

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 623 527.91 € répartis comme suit :

### Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

▪ **Réalisé** **4 837.98 €**

soit 77.51 % des crédits inscrits.

Les prestations réalisées correspondent à :

- des frais d'insertion pour des marchés de travaux
- L'acquisition de logiciel (portail famille et pour la police municipale)

▪ **Le total des restes à réaliser s'élève à** **823.68 €**

- Sondage de sol à l'école de musique

### Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

▪ **Réalisé** **384 493.61 €**

soit 62.04 % des crédits inscrits dont

### CADRE DE VIE

**23 551.15 €**

- Travaux de réfection des étangs + mission contrôle technique (solde)  
+ mobilier 18 199.87 €
- Plaque espace Simone Veil 753.48 €
- Fourniture et pose d'un portillon rés. Guy Mollet 894.00 €
- Mobiliers urbains 1 489.80 €
- Création d'un puits du souvenir au cimetière 2 214.00 €

**ENTRETIEN DU PATRIMOINE BÂTI :** **191 414.79 €**

- Travaux de réfection des toitures Mairie annexe et stade Gossart  
y compris mission de contrôle technique et CSPS 78 466.20 €
- Travaux de maçonneries à la mairie annexe 26 409.60 €
- Travaux de désamiantage au stade Gossart 20 892.00 €
- Travaux d'éclairage à la salle P. Legrain  
y compris mission de contrôle technique et CSPS 50 324.10 €
- Fourniture et pose de rideaux occultants  
au centre permanent 1 182.38 €
- Travaux de réaménagement au 29 rue J. Jaurès 14 140.51 €

**ECOLES** **141 519.62 €**

- Travaux d'extension et rénovation du restaurant scolaire  
des Peupliers 107 593.22 €
- Installation alarme anti-intrusion à l'école des Peupliers 1 342.50 €
- Diagnostic amiante avant travaux de menuiseries à  
l'école des Peupliers 1 140.00 €
- Travaux de réfection des tableaux électriques 16 720.44 €
- Fourniture et pose de rideaux 14 723.46 €

**MOYENS GENERAUX** **12 861.16 €**

- Matériel informatique pour le service administratif 4 827.21 €
- Matériel pour le service technique  
(gerbeur, transpalette, matériels espaces verts) 3 228.60 €
- Autolaveuse 4 805.35 €

**RESTAURATION MUNICIPALE** **13 096.80 €**

- Matériel pour restauration scolaire  
(meuble bain-marie, armoires froides) 13 096.80 €

**SPORTS** **2 020.09 €**

- Paires de buts rabattables 1 549.08 €

- Une borne « Village » pour le stade Tredez 471.01 €

**DIVERS**

**30 €**

- **Le total des restes à réaliser s'élève à 38 447.61 €**

Il s'agit des dépenses d'investissement engagées et non encore payées le 31 décembre 2019 dont les principaux montants sont :

- Travaux d'éclairage à la salle P. Legrain 2 762.82 €
- Travaux de réfection des toitures (missions de contrôle technique et CSPS incluses) 12 938.40 €
- Tableaux électriques école J. Ferry 1 106.40 €
- Travaux d'aménagement au 29 rue Jean Jaurès 7 752.01 €
- Travaux d'accessibilité Menuiseries 9 973.68 €
- Mobilier urbain 1 275.16 €
- Sondage de sol à l'école de musique 823.68 €
- Fourniture et pose alarme écoles J. Ferry, G. Brassens et aux Peupliers + restaurant scolaire 1 815.46 €

**Chapitre 16 : Remboursement d'emprunts**

**217 080.80 €**

Réalisation 98.67 % des crédits inscrits.

Remboursements emprunts : 216 686 €

Ainsi, le capital à rembourser est de 2 224 132 € au 1<sup>er</sup> janvier 2019

Et de 2 442 358 € au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (quote-part dette CCHD de 434 912 € incluse).

La différence de 395 € correspond au remboursement d'une caution de logement.

#### **Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transferts entre sections**

- Réalisé **16 780.49 €**

**soit 66.95 % des crédits prévisionnels.**

Ce montant correspond à l'amortissement de subventions reçues pour le city-stade en 2014 (1 316 €) et des écritures comptables pour des travaux en régie (achats effectués en fonctionnement puis bascule des fournitures et la main-d'œuvre en interne en investissement pour 11 715 €) et une régularisation sur amortissements antérieurs (3 750 €).

#### **Chapitre 041 : Opérations patrimoniales**

- Réalisé **335.03 €**

**soit 59.30 % des crédits ouverts.**

Il s'agit d'opérations comptables : transferts au chapitre 21 des frais d'insertion inscrits au chapitre 20 pour les travaux de fourniture et pose de rideaux occultants dans les écoles et de réfection des toitures.

Ces opérations permettront, par exemple, une déclaration au titre du FCTVA pour les frais d'études au même titre que les travaux.

## RECETTES

### Chapitre 13 : Subventions d'investissement

- Réalisé **65 556.97 €**

soit 57.45 % des crédits inscrits.

Il s'agit de :

- Le solde de la DETR pour les travaux d'extension du restaurant scolaire des Peupliers 44 751.43 €
- L'acompte de la DETR pour les travaux de réfection de toitures 19 094.04 €
- L'acompte de la DSIL pour les travaux de fourniture et pose des tableaux électriques dans des écoles 1 711.50 €

**Le total des restes à recouvrer s'élève à 48 546.28 €**

Qui correspondent au solde de la DETR pour les travaux de réfection des toitures de bâtiments communaux (44 552.78 €) et au solde de la DSIL pour les travaux de tableaux électriques dans les écoles (3 993.50 €).

### Chapitre 10 : Dotations et fonds divers

- Réalisé **128 787.11 €**

- Fonds de compensation TVA selon dépenses d'investissement 2017 101 717.27 €
- Taxe d'aménagement 27 069.84 €

### Chapitre 165 : Dépôts et cautionnements reçus

- Réalisé **150 €**

Il s'agit de la régularisation d'anciennes écritures.

### **Chapitre 024 : Produits des cessions :**

**Prévu 269 205 €**

L'exécution budgétaire est constatée au chapitre 77 (recettes de fonctionnement) et aux chapitres d'ordre 040 et 042 (dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement selon si la cession dégage une plus ou moins-value).

### **Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections    264 087.07 €**

Selon tableau d'amortissement annuel (102 408.93 €) et écritures liées aux cessions de bâtiments et terrains.

### **Chapitre 041 : Opérations patrimoniales :**

**Réalisé**

**335.03 €**

soit 100 % des crédits inscrits.

Il s'agit d'opérations comptables : transferts au chapitre 21 des frais d'insertion inscrits au chapitre 20 pour les travaux de fourniture et pose de rideaux occultants dans les écoles et de réfection des toitures.

Ces opérations permettront, par exemple, une déclaration au titre du FCTVA pour les frais d'études au même titre que les travaux (cf. chapitre 041 en dépenses).

## **CONCLUSION SECTION D'INVESTISSEMENT**

Après enregistrement de toutes les opérations de dépenses et de recettes y compris les opérations engagées fin 2019 restant à payer en 2020, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 33 614.75 € € qui seront financés grâce à l'excédent de fonctionnement cumulé (1 044 028.88 €).